

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-64
Séance du 02 avril 2024

Objet : Concession de service public sous le régime de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la fourrière automobile pour la commune de Bagnols-sur-Cèze – choix du concessionnaire

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	3	2

VOTE	
Majorité	Contre : 2
	Abstention : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FONT-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe **BERTHOMIEU** procuration à Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Ali **Ouatizerga**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Objet : Concession de service public sous le régime de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la fourrière automobile – choix du concessionnaire

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L1411-1, L1411-4, L1413-1,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L1121-1 et L1121-3,

Vu l'article L325-13 du Code de la route,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) conformément à l'article L1413-1 du CGCT,

Vu les avis de la commission de délégation de service public,

Vu le contrat final,

Considérant que l'activité de fourrière automobile est un service public réglementé par le Code de la route et qui concourt au respect des règles de stationnement et de circulation sur les voies publiques,

Considérant que le Maire a la faculté d'instituer un service public de fourrière automobile relevant de son autorité,

Considérant que le service de la fourrière automobile pour la commune de Bagnols-sur-Cèze est géré sous forme de délégation de service public pour l'exécution matérielle de la décision de mise en fourrière, à savoir : l'enlèvement, la garde, la restitution des véhicules, et éventuellement la remise de ceux-ci à une entreprise chargée de la démolition ou au service des Domaines,

Considérant qu'à l'issue de la procédure de consultation l'offre présentée par la SARL DAVANIER (30290 Saint-Victor-la-Coste) remplit toutes les conditions pour l'exécution de ce service public,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 20 mars 2024,

Le Conseil municipal décide à la majorité – 1 abstention (J.JACKEL) 2 votes contre (O.WIRY, G.SANCHEZ) :

- d'approuver le choix de la SARL DAVANIER (30290 Saint-Victor la Coste) en tant que concessionnaire du service public pour l'exploitation de la fourrière automobile pour la commune de Bagnols-sur-Cèze,
- d'approuver les termes du contrat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 AVR 2024

et publié le 05 AVR 2024

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

